

**REUNION CONSEIL DES SAGES (CDS)
DU VENDREDI 11 FEVRIER 2022 à 17 H 00
Salle du Conseil Municipal - MAIRIE DE MOUTIERS**

PROCHAINE REUNION : VENDREDI 25 MARS 2022 à 17 H 00

BERARD Patrick	7 place du Marché 73600 MOÛTIERS	06 80 61 62 01	Excusé
BERT Jean	220 Route d'Hautecour 73600 MOÛTIERS	06 64 99 65 69 bert.jean@wanadoo.fr	Présent
BLANC Gaston	72 avenue des Jeux Olympiques 73600 MOÛTIERS	06 08 03 69 32	Présent
BROCHE Nelly	129 avenue des Salines Royales 73600 MOÛTIERS	06 86 43 55 56 nelly.broche@orange.fr	Excusée
BRUET Joceline	156 avenue de la Libération 73600 MOÛTIERS	06 09 01 07 84 jocelyne.bruet@gmail.com	Excusée
DALIA Dominique	11 avenue du Pré de Foire 73600 MOÛTIERS	06 83 07 26 49 dominique.dalia0603@orange.fr	Présente
DEMONNAZ Gérard	42 avenue du Pré de Foire 73600 MOÛTIERS	06 79 66 98 40 gerard.demonnaz@gmail.com	Présent
DUNAND Jean-Louis	20 avenue des Salines Royales 73600 MOÛTIERS	06 16 54 23 90 jeanlouis.dunand@sfr.fr	Présent
EYNARD Josette	38 Grande Rue 73600 MOÛTIERS	06 87 48 80 45 josette.eynard@free.fr	Présente
JACQUEMARD Jeanine	38 Grande Rue 73600 MOÛTIERS	06 49 98 90 38 jil.jacquemard@hotmail.fr	Présente
JOGUET Renée	17 Rue Cardinale 73600 MOÛTIERS	06 24 61 33 12 Renee.joguet@gmail.com	Présente
LEGER Jacky	156 Rue Gutenberg 73600 MOÛTIERS	06 29 18 47 66 jacky.leger@yahoo.fr	Présent
RIGHINO Gabriel	11 avenue du Pré de Foire 73600 MOÛTIERS	06 86 93 89 06	Excusé
SALITO Michèle	43 Rue de la Sous-Préfecture 73600 MOÛTIERS	04 79 24 18 63 michele.salito@yahoo.fr	Présente
TARANTINI Frédéric	175 avenue du 8 mai 1945 73600 MOÛTIERS	06 11 49 73 07 frederic.tarantini@free.fr	Présent
ULLIEL Lucette	105 avenue du 8 mai 1945 73600 MOÛTIERS	06 72 40 55 94 lucette.ulliel@gmail.com	Présente
YVOZ Julien	39 Rue du Pain de Mai 73600 MOÛTIERS	06 12 76 44 75	Présent

Référent mairie CDS : Jean-Charles MASSIAGO

Secrétaire de séance : Dominique DALIA

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du fonctionnement de la Police Municipale par M. KOZLOFF
- Point sur les différents sujets en cours, pour information, par M. MASSIAGO (passerelle, Montgalgan, aménagement de la gare routière, règlementation du cimetière - fibre
- Réponses aux questions diverses posées lors du dernier Conseil des Sages

A 17 heures, Jacky LEGER souhaite la bienvenue à Michèle SALITO, nouvelle dans le groupe ainsi qu'à tous les membres du CDS.

PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE PAR M. KOZLOFF

- Daniel KOZLOFF, chef de service de la police municipale nous présente l'organisation de la PM.
- Effectif actuel :
 - ↪ Chef de service : Daniel KOZLOFF
 - ↪ Brigadier-chef principal : Laurent BARBIER
 - ↪ Brigadier-chef principal : Yves SIMOND
 - ↪ Brigadier : Charlène BRUA-RUZZOLO
 - ↪ 2 personnes supplémentaires sont recrutées pour mai 2022 (avec une formation de 3 à 6 mois)
- Cadre juridique :
 - ↪ Les policiers municipaux exécutent, dans les conditions fixées par la loi n° 99-291 du 15 avril 1999, sous l'autorité du Maire, les missions relevant de sa compétence en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Ils sont chargés d'assurer le respect des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les infractions auxdits arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquels compétence leur est donnée.
 - ↪ Les policiers municipaux assument ainsi tous les services de proximité en contact étroit avec les habitants : flottage, collaboration avec les travailleurs sociaux, stationnement et circulation, sortie des écoles, surveillance des marchés, ... Leur présence sécurise la population
 - ↪ Toutes les missions de sécurité sont assurées en liaison avec les services de l'Etat.
- Missions :
 - ↪ Assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire communal sous les ordres du Maire
- Attributions :
 - ↪ Chef de poste :
 - assurer l'organisation du service (prévision du service, horaires de travail, planification des congés, gestion du budget, gestion du matériel et de l'habillement, programmation des stages de formation, ...)
 - délégation de signature pour les documents d'état civil
 - surveillance générale
 - police de la circulation et du stationnement
 - enquêtes pour régler les conflits entre particuliers
 - établissement de rapports d'informations et de contraventions
 - opérations funéraires
 - contrôler le suivi des instructions de Monsieur le Maire
 - responsable du service administratif
 - responsable de la régie des T.A (amendes)
 - évacuation des épaves
 - participe à l'organisation de manifestations + encadrement
 - capture d'animaux et descente au chenil d'Albertville
 - visite d'appartement à la demande du propriétaire, en vue d'obtenir un dégrèvement de la taxe d'habitation
 - gestion de la taxe de séjour
 - réunion en soirée (manifestations, commission circulation, circulation hivernale, ...)
 - responsable de la vidéo protection (70 caméras dont 13 dans le parking souterrain, 38 sur le domaine public [dont 3 avec lecture de plaques aux entrées de la ville], 19 appartenant à la communauté de commune [14 au complexe sportif et 5 vers les points de collecte des ordures])
 - responsable de la fourrière
 - ↪ Brigadier chef principal (adjoint au chef de poste) :
 - Remplacement du chef de poste en son absence

- Contrôler le suivi des instructions du chef de poste
- délégation de signature pour les documents d'état civil
- entrée et sortie des écoles
- surveillance générale
- police de la circulation et du stationnement
- établissement de rapport d'information et de contraventions
- opérations funéraires
- mise en place et encaissement des marchés, responsable de sa régie
- capture d'animaux et descente au chenil d'Albertville
- encadrement des manifestations
- adjoint à la vidéo protection

↪ Brigadier chef principal :

- Responsable du poste en cas d'absence simultanée du chef de poste et de son adjoint
- Responsable des enquêtes administratives
- Responsable de régie des toilettes publiques
- entrée et sortie des écoles
- surveillance générale
- police de la circulation et du stationnement
- suivi de l'occupation des domaines publics
- établissement de rapport d'information et de contraventions
- opérations funéraires
- délégation de signature pour les documents d'état civil
- capture d'animaux et descente au chenil d'Albertville
- encadrement des manifestations
- visite d'appartement à la demande du propriétaire, en vue d'obtenir un dégrèvement de la taxe d'habitation
- adjoint à la vidéo protection

↪ Brigadier :

- Responsable de l'enregistrement des chiens catégorisés
- Responsable objets trouvés
- entrée et sortie des écoles
- surveillance générale
- police de la circulation et du stationnement
- établissement de rapport d'information et de contraventions
- opérations funéraires
- délégation de signature pour les documents d'état civil
- capture d'animaux et descente au chenil d'Albertville
- encadrement des manifestations
- visite d'appartement à la demande du propriétaire, en vue d'obtenir un dégrèvement de la taxe d'habitation
- suivi de l'occupation des domaines publics

• Service administratif :

- ↪ Rédaction d'arrêtés municipaux des travaux, des festivités, des modifications de la circulation et du stationnement, pour l'évacuation d'épaves, hospitalisation d'office, ...
- ↪ Attestations d'enregistrement des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, destruction de VL, perte de documents administratifs
- ↪ Service étrangers : enquête pour l'obtention d'une carte de séjour de 10 ans
- ↪ Mise en demeure (ex. véhicules abandonnés)
- ↪ Objets trouvés
- ↪ Autorisation de voirie ou d'occupation du domaine public
- ↪ Enregistrement des PV (entre 1500 et 2000/an)
- ↪ Rapports de constatation
- ↪ Régie (encaissement) : marchés, toilettes publiques, timbres amendes, voirie, occupation du domaine public, taxe de séjour

- ☞ Réponses aux enquêtes
- ☞ Courriers divers
- ☞ Documents liés à la mise en fourrière d'un véhicule (entre 30 et 60/an)
- ☞ Vidéo protection : suite à une réquisition de la gendarmerie ou dépôt d'ordures
- ☞ Gestion du poste

- Moyens :

- ☞ 1 véhicule
- ☞ 5 radios portatives
- ☞ 2 ordinateurs
- ☞ 3 téléphones
- ☞ 1 appareil photo numérique

- Armement :

- ☞ Pistolet semi-automatique
- ☞ Pistolet à impulsion électrique
- ☞ Générateur aérosol incapacitant lacrymogène
- ☞ Bâton de défense de type matraque télescopique
- ☞ Menottes

POINT SUR LES DIFFERENTS SUJETS EN COURS PAR M. MASSIAGO

REFECTION COMPLETE DE LA PASSERELLE

- Budget : 894 000 € à la charge de la Commune
- Subventions : Etat : 200 000 €, Département : 150 000 € + autres subventions
- Appel d'offres en cours : 15 lots, plus de 100 dossiers demandés
- Travaux prévus 2^{ème} semestre 2022

MONTGALGAN / COMBE DU COLOMBIER

- Commission composée de Monsieur le Maire, 3 membres du CM, architecte
- Trois promoteurs sélectionnés ont présenté les projets
- Appartements : entre 99 et 113 appartements avec des coûts entre 3 500 € et 4 400 €/m² suivant les projets
- Choix du promoteur : début mars 2022. Critères de sélection : ① esthétique ② coût du projet
- Les travaux de démolition des bâtiments existants débuteront 2023, livraison 2026

ACCES / AMENAGEMENT DE LA GARE ROUTIERE

- Plateforme de retournement : 1 051 000 € à la charge de la Région
- Abords : Commune
- Travaux prévus fin 2022 / début 2023. Durée environ 6 mois

REGLEMENTATION CIMETIERE

- Nouveau règlement en cours
- L'ancien règlement date de 1980

FIBRE

- Déploiement de la fibre réalisé sur la commune
- Chaque particulier peut se rapprocher de son opérateur pour le raccordement de la fibre à son logement

REPONSES AUX QUESTIONS DIVERSES POSEES LORS DES DERNIERS CDS

- Avaloir bouché vers la banque Laydernier, coté rue du Pain de Mai : en cour
- Pigeons : prendre contact avec les services de la mairie pour disposer des pics sur les rebords de fenêtres ou de toiture empêchant les pigeons de se poser.
- Rappel : toilettes publiques de l'évêché : pas adaptées aux handicapés (trop basses)
- Le CDS demande s'il est possible de faire partie de la commission des illuminations de la commune : 2 personnes seraient intéressées (Renée JOGUET et Josette EYNARD)
- Dans un bulletin municipal, il serait souhaitable de communiquer sur les encombrants : rendez-vous à prendre avec les services techniques
- Conteneurs enterrés Place Lungo : il faut contacter la Communauté de Commune pour faire part des problèmes rencontrés sur certains sites
- Il conviendrait que la commune communique concernant le stationnement limité à 4 jours dans la commune



QUESTIONS DIVERSES

- Accord de la Maire pour mettre en ligne les C.R. du CDS idem les conseils municipaux
- Sur le site de la ville de Moûtiers, dans la rubrique « vie municipale », rajouter le conseil des sages idem « élus, conseil municipal, conseil municipal jeunes
- Demande la possibilité d'organiser une remise à niveau du code de la route pour les personnes de plus de 65 ans (nouveaux panneaux, comment aborder et rouler dans un rond-point, ...)
- Proposition de prendre un arrêté de déneigement concernant le nettoyage des trottoirs (voir modèle arrêté municipal de la ville de Riquewihir). Cet arrêté comprend les articles suivants :

- ↳ Article 1 : les riverains de la voie publique sont tenus de maintenir en état de propreté et de sécurité les trottoirs et caniveaux se trouvant devant leurs immeubles ou domiciles
- ↳ Article 2 : dans les temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou les locataires devront assurer, par leurs propres moyens, la viabilité hivernale de la totalité des voies, cours ou parkings privés sauf pour certaines voies ouvertes à la circulation publique pour lesquelles les engins de déneigement peuvent manœuvrer
- ↳ Article 3 : les riverains seront tenus de racler puis balayer la neige devant leurs habitations, sur les trottoirs et banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible
- ↳ Article 4 : s'il n'existe pas de trottoir, le raclage et le balayage de la voie publique doivent se faire sur un espace allant de 0.50 m à 1.50 m, à partir du mur de façade, de la clôture ou de la limite de parcelle, en fonction de la largeur de la voirie
- ↳ Article 5 : en cas de verglas, il convient de jeter du sable ou du sel sur les trottoirs, devant les habitations, rues, quais, places et la voie publique. S'il y a plusieurs occupants, les obligations reposent sur chacun d'entre eux, à moins qu'elles n'aient été imposées conventionnellement à l'un d'eux ou à une tierce

personne. En cas d'accident, le non-respect de ces obligations pourrait engager la responsabilité du riverain.

↳ Article 6 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées conformément aux lois et règlements en vigueur. La police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés de l'application du présent arrêté

- Demande de rencontre du conseil municipal jeunes et du conseil des sages (avec quelques personnes seulement)
- Normalisation des enseignes des magasins : en cours avec les services urbanisme de la commune
- Fin du recensement le 19.02.2022.
- Quelques constats de fait avant la fin du recensement : plus de 300 logements vides, beaucoup de logements occupés par 1 seule personne. 80 % des personnes recensés ont rempli le document
- Information concernant le tonnage des ordures ménagères de la communauté de commune :

- 2019	6375 tonnes
- 2020	5022 tonnes
- 2021	3541 tonnes
- Information concernant le tonnage de la déchetterie :

- 2019	3842 tonnes
- 2020	3070 tonnes
- 2021	3957 tonnes
- Station hydrogène : quelle sera l'insertion paysagère de cet ouvrage



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H40
Fait à Moûtiers, le 12 février 2022

Copies :

Monsieur le Maire,
Monsieur Jean-Charles MASSIAGO
Monsieur Daniel KOZLOFF
Les membres du Conseil des Sages

Monsieur Jacky LEGER
Président Conseil des Sages